## Nouvelles et chronique

Objekttyp: Group

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Band (Jahr): 4 (1859)

Heft 21

PDF erstellt am: **09.08.2024** 

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

Viennent d'abord les décrets royaux du 18 janvier 1848, destinés à apaiser le soulèvement de Palerme, et la correspondance du général de Sauget, chargé de la réprimer. La politique anglaise dans toute la question sicilienne est mise au grand jour et flétrie comme elle le mérite, à propos de la mission de lord Minto, de l'élection du duc de Gênes comme roi de Sicile et de la capture des Siciliens dans les eaux de Corfou. L'intervention des gouvernements de France et d'Angleterre et celle des amiraux Baudin et Parker sont traitées tout au long. Le siége de la citadelle de Messine donne lieu à l'exhibition d'une foule de pièces intéressantes parmi lesquelles se trouve un rapport du général Filangieri sur l'incendie du port franc de cette ville, et un autre de Ribotti, actuellement général à Parme, sur l'expédition sicilienne en Calabre. Tout cela est suivi d'un tableau officiel des forces napolitaines avant la prise de Messine et celle de Catane. Les atrocités imputées à ces troupes sont réfutées à fond, entr'autres par le discours prononcé par leur général dans la Chambre des pairs à Naples. Puis nous arrivons à la correspondance diplomatique qui aboutit à l'ultimatum de Gaëte et qui roule aussi sur son rejet par les Siciliens. Ce sont ensuite les proclamations et les ordonnances du général Filangieri pendant la campagne de 1849, sa relation de la prise de Catane, le journal de la députation palermitaine envoyée à Caltanisette, et les derniers actes de la révolution à Palerme. La clôture se compose de la rétractation de l'acte de déchéance des Bourbons en Sicile par les pairs et les députés siciliens, et trois circulaires du général Filangieri sur la distribution des pouvoirs, sur le 2 décembre 1851 en France et sur l'administration de la justice.

Tel est le contenu de l'ouvrage italien qu'un officier, retiré du service de Naples depuis plusieurs années, vient de traduire. Il a cru se rendre ainsi utile à la cause constitutionnelle et loyale qu'il servait alors et concourir par là à faire rendre une justice tardive à la mémoire d'un prince plus décrié qu'il ne l'a mérité.

Par une coïncidence assez singulière, le traducteur terminait son travail au moment où la dissolution des régiments suisses privait le trône de Naples de ses plus fermes soutiens. Or, si cet ouvrage n'entre pas dans tous les détails des opérations militaires, il rappelle cependant trois faits d'armes glorieux pour les armes suisses, trois faits d'armes dont la terre de Sicile ne verra plus le retour.

## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Espagne. — Le gouvernement du Maroc n'ayant pas voulu accéder à l'ultimatum du cabinet de Madrid, la guerre va décidément s'ouvrir, appuyée de toutes les sympathies du peuple. L'armée expéditionnaire, sous le commandement du maréchal O'Donnel, sera répartie en trois corps. Elle comprendra 40 bataillons de ligne et 16 de chasseurs, à 700 hommes chacun; 11 escadrons de cavalerie; 80 bouches à feu, dont plusieurs rayées; 1 bataillon du génie. Soixante bataillons provinciaux vont être mis sous les armes.

France. — L'expédition française contre les tribus du Maroc vient de commencer et sera ainsi menée conjointement avec celle de l'Espagne. M. le gé-

néral de Martimprey, qui la commande, signale déjà un succès; le 2<sup>e</sup> zouaves s'est emparé du sommet de passage Ain-Talouralt, après un combat de trois heures. Voici quelle est la composition du corps expéditionnaire :

Commandant en chef: le général de division de Martimprey, commandant supérieur des forces de terre et de mer.

Chef d'état-major général : le général de brigade Borel de Bretizel. Commandant l'artillerie : le colonel Michel. Commandant le génie : le colonel Lafont. Intendant militaire : l'intendant Moisez.

Grand prévôt commandant la force publique et le quartier-général : le chef d'escadrons de gendarmerie Mathis.

Vaguemestre général commandant le train : le chef d'escadrons Bouchy. Trésor et poste : M. Lastouillat, payeur.

1re division d'infanterie: Commandant, le général de division Walsin-Esterhazy, chef d'état-major, le colonel Renson; artillerie, le capitaine Jacquoi; génie....; intendance, le sous-intendant militaire Altmayer; affaires arabes, le chef de bataillon Haca.

1re brigade (général de Ligny): 81° de ligne, deux bataillons; 2° de zouaves, 4 idem. 2e brigade (colonel Danget): 3e de ligne, 1 bataillon; 24e de ligne, 3 idem; 2e de tirailleurs, 1 idem.

Cavalerie: 2º de chasseurs d'Afrique, 2 pelotons; 2º de spahis, 1 idem.

Artillerie: 9° régiment, 14° batterie de montagne, 2 sections; 12° idem, 4° batterie de fuséens, 1 section; 3° régiment, 2° batterie de mortiers de montagne, 1 section; 13° régiment, 10° batterie de campagne, 1 section.

Génie: 1 section; ambulance, train.

2<sup>me</sup> division d'infanterie: Commandant, le général de division Jusuf: chef d'état-major, le colonel Spitzer; artillerie, le chef d'escadrons Perrault; génie....; intendance, le sous-intendant militaire Montandon.

1re brigade (général de Liniers) : 13° bataillon de chasseurs, 1 bataillon : 9° de ligne,

3 idem.

2º brigade (général Thomas): 1ºr de zouaves, 1 bataillon; 2º étranger, 2 idem; 1ºr de tirailleurs, 1 idem.

Cavalerie: 2º chasseurs d'Afrique, 2 pelotons; 2º spahis, 1 idem.
Artillerie: 10º régiment, 13º batterie de montagne, 2 sections; 12º régiment, 9º batterie, obusiers rayés, 1 section; 3º régiment, 2º batterie, mortiers de montagne, 1 section; 6° régiment, 1re batterie, pontonniers; 8° régiment, 11° batterie de parc, 1 sec-

Génie: 1 section; ambulance . . . .; train . . . .

Division de cavalerie: Commandant, le général de division Desvaux; chef d'étatmajor, le chef d'escadrons Greslet; intendance, le sous-intendant militaire Lemaître. 1re brigade (colonel Bonnemains): 1er de chasseurs, 3 escadrons; 12e de chasseurs,

2º brigade (colonel Bremond d'Ars): 1ºr de chasseurs d'Afrique, 4 escadrons; 2º de chasseurs d'Afrique, 4 idem; 2e de spahis, 2 idem; goums des subdivisions de Tlemcen et d'Oran.

Colonne de Sebdou : général Durrieu. Infanterie : 24° de ligne, 3 compagnies; 1° bataillon d'Afrique, 2 idem ; 2° de tirailleurs indigènes, 3 idem.

Cavalerie: 1er de chasseurs, 1 escadron; 2e de chasseurs d'Afrique, 1 idem; 2e de spahis, 1 idem; goums de Sebdou, de Mascara, de Sidi-bel-Abès. Colonne Bel-Khélil, commandant de Colomb.

1er bataillon d'Afrique, 1 compagnie; goums du Sud (avec le khalifat Sidi-Hamza).

Vaud. — Dans sa séance du 22 octobre 1859, le Conseil d'Etat a nommé M. Perret, Charles, à Villeneuve, médecin militaire, avec rang de 1er sous-lieutenant. — Le 25 M. Veillon, Louis, à Aigle, 1er sous-lieutenant de mousquetaires, no 3 de réserve du 2e arrondissement. — Le 26, M. Perisan Lea F. L. Siméan à Physican a constant de la constant de Bonjour, Jean-F.-L.-Siméon, à Blonay, lieut. de chasseurs de gauche nº 1 de réserve du 1er arrondissement.

La Revue militaire suisse paraît deux fois par mois. Prix: 6 francs par an pour toute la Suisse. S'adresser, pour tout ce qui concerne les abonnements et l'administration, à MM. Corbaz et Rouiller fils, à Lausanne.